

## **Petits mensonges et grandes manœuvres : Non à l'interdépartementalité !**

Comme bon nombre de collègues, Solidaires CCRF & SCL s'oppose aux projets de mutualisation et d'interdépartementalité échafaudés par la DG pour pallier l'insuffisance des effectifs dans les services.

**Solidaires Ccrf & scl** a pu se procurer et consulter certains des projets en gestation dans plusieurs régions qui concernent l'interdépartementalité. Encore une fois, les agentes et agents, premiers concernés ne sont ni informés, ni associés à la démarche.

Dans son courrier du 29 janvier 2021 adressé aux organisations syndicales de la DGCCF, Bruno LE MAIRE déclarait vouloir associer les agents aux décisions et vouloir garantir un dialogue social de qualité. Notre directrice générale tient à peu près le même discours. Force est de constater que la réalité contredit encore une fois brutalement les sympathiques déclarations d'intentions de nos dirigeants.

**Solidaires Ccrf & scl** dénonce encore une fois une démarche mortifère, qui, loin de régler les problèmes liés au manque d'effectifs, va entériner la dégradation de l'exercice des missions de service public et des conditions de travail des agent-es.

Envoyer les enquêteurs-trices, dans tous les coins de la région ou partie de la région, sur toutes les missions, en faisant fi de leur avis, des conditions pour effectuer leur travail et de leur organisation de vie personnelle est une absurdité totale.

Nous dénonçons le zèle de quelques cadres à mettre en place une mutualisation à marche forcée qui signera la fin de la DGCCRF. Mais certains semblent plus préoccupés par l'avenir de leur déroulé de carrière que par l'avenir de notre administration !! Au moins l'un de ces cadres a-t-il même été jusqu'à injurier les agent-es s'opposant à la démarche.

Nous appelons toutes et tous les agent-es de la DGCCRF, à se mobiliser, à s'échanger les éléments qu'ils peuvent avoir sur les démarches engagées dans les régions sur le sujet. En régions, en départements, en services à compétence nationale, en administration centrale ou en laboratoires, nous sommes toutes et tous dans la même galère.

**Solidaires Ccrf & scl** appelle l'ensemble des agent-es à interpeller et à demander par écrit à leur direction la communication des projets de mutualisation en cours.

Cette demande doit également être faite dans les instances représentatives, pour rappel :

- pour les Comités Techniques, l'article 34 du décret 2011-184 du 15 février 2011 prévoit la consultation obligatoire du CT sur les **projets de textes** ayant trait « à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services » ;
- pour les CHSCT, l'article 57 du décret 82-453 du 28 mai 1982 prévoit la consultation obligatoire du comité « sur les **projets** d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou **les conditions de travail** et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit **ou de l'organisation du travail**, avant toute modification des cadences et des normes de productivité liées ou non à la rémunération du travail » ;

La réponse de la direction devra être consignée dans les procès-verbaux des instances, ces documents pouvant être utilisés par la suite.

Pour finir, **Solidaires Ccrf & scl** saisira les juridictions administratives compétentes pour y dénoncer toutes les nouvelles organisations mises en place qui n'auraient pas respecté les dispositions réglementaires citées ci-dessus.